



Infos Municipales

Juin 2012



LE PASSAGE

Le Mot du Maire

Gérard VIUDEZ nous a quittés.

Gérard était conseiller municipal depuis mars 2001 et s'était très vite impliqué dans les différentes commissions communales. Il représentait également la commune dans les syndicats de la Haute Bourbre (eau & assainissement), de la Bourbre (aménagement de la rivière), et du Sictom de Morestel (déchets). Récemment, il avait rejoint la commission « Environnement et Cadre de Vie » de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour. Bien que réservé, il prenait à cœur son travail et s'investissait pleinement dans sa mission. Sa disponibilité lui permettait d'être toujours partant quand il fallait donner un coup de main : il était toujours prêt à rendre service. Nous regrettons qu'il soit parti si tôt, et il laissera un grand vide au sein de l'équipe municipale.

A son épouse, à ses quatre enfants, j'adresse mes sincères condoléances et les assure de mon entier soutien pour traverser cette difficile épreuve.

Cependant, la vie continue et l'activité ne nous laisse pas de répit.

L'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme a vu une forte mobilisation de la population et plus particulièrement, lors des permanences du Commissaire Enquêteur, et c'est tant mieux. Cela montre tout l'intérêt porté par la population aux documents d'urbanismes qui vont façonner notre commune pour les années qui viennent. Lors de la réunion de travail avec les Personnes Publiques Associées, prévue le 10 juillet prochain, le rapport du Commissaire-Enquêteur sera examiné ainsi que les avis émis par ces mêmes Personnes Publiques. Je souhaite vivement qu'un accord consensuel puisse être trouvé afin de ne pas prendre plus de retard dans la mise en œuvre du PLU, dont certains points sont stratégiques pour l'avenir de la commune.

Côté intercommunal, les choses s'accélèrent avec la mise en place de réunions de travail entre les élus des 38 communes de la future Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, représentant environ 58000 habitants, et qui devrait voir le jour officiellement le 1^{er} janvier 2014.

Les élus sont accompagnés par un cabinet conseil afin d'élaborer : le projet de territoire, les compétences qui seront assumées par la nouvelle entité, les relations financières et fiscales entre communes et communauté, la gouvernance, l'organisation des services et le transfert des personnels associés. Vaste programme ! Et ce dans des délais très courts puisque tout devrait être arrêté pour le 30 juin 2013 au plus tard.

Je vous rappelle que notre territoire est considéré à enjeux forts par les services de l'Etat, d'où la nécessité de le structurer correctement mais rapidement.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous, un agréable été.

Le Maire
Laurent MICHEL

L'ensemble de la population est invité à l'inauguration des travaux d'aménagements de la traversée du village et du parvis de la Mairie le samedi 15 septembre 2012 à 11 heures en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Journées napoléoniennes les 29 et 30 septembre 2012 au château de Le Passage. Reconstitution historique de la vie militaire sous l'Empire : ouverture au public le dimanche 30 septembre. Le comité des fêtes aura besoin de bénévoles. Faites-vous connaître auprès de celui-ci. Tél : 04.74.88.17.55.

La SNCF et RFF réaliseront d'importants travaux de réfection de la voie ferrée à l'automne 2012. Ils se dérouleront la nuit de 22 heures à 6 heures. Tous les passages à niveaux de la commune seront fermés 24h/24 du 21 septembre au 27 octobre 2012 inclus. La circulation routière sera fortement perturbée et des déviations seront mises en place par la SNCF.

Urbanisme : Nouveautés

➔ Depuis le 1^{er} janvier 2012 (décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011) relèvement du seuil des permis de construire de 20 à 40 m² pour les projets d'extension de constructions existantes aux conditions suivantes :

- le projet doit se situer en ZONE U du POS.
- le projet ne doit pas porter la surface totale de l'existant plus l'extension au-delà de 170 m².
- dépôt d'une déclaration préalable

➔ Depuis le 1^{er} mars 2012 (décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011) les notions de SHON (surface hors d'œuvre nette) et SHOB (surface hors d'œuvre brute) disparaissent. Elles sont remplacées par deux nouvelles notions : la surface de plancher et l'emprise au sol.

- la surface de plancher est définie à l'article L.112-1 du code de l'urbanisme. Elle s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment. Des déductions sont apportées à cette surface telles la surface des caves, celliers, aires de stationnements.

La surface de plancher permet de déterminer la constructibilité.

- l'emprise au sol - article R.420-1 du code de l'urbanisme : la notion d'emprise au sol est complémentaire de la surface de plancher. Elle permet de traiter le cas des constructions ou parties de construction non constitutives de surface de plancher. L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplombs inclus.

La surface de plancher et l'emprise au sol sont des critères cumulatifs pour déterminer à quel type d'autorisation le projet est soumis et s'il nécessite ou pas l'intervention d'un architecte.

➔ Nouveaux imprimés pour les demandes d'autorisations de construire. Les formulaires sont disponibles auprès du secrétariat de Mairie ou par téléchargement sur le site du service public <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>

➔ Mise en place de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle remplace les taxes suivantes :

- * la Taxe Locale d'Équipement (TLE),
- * la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles (TDENS),
- * la Taxe Départementale pour le financement des Conseils en Architecture, en Urbanisme et en Environnement (TDCAUE).

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE).

La taxe d'aménagement est constituée de deux parts :

Une part destinée aux communes.

Une part destinée aux départements.

La Taxe d'Aménagement est applicable à tout dossier de demande d'autorisation d'urbanisme c'est-à-dire :

- aux opérations soumises à permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable : constructions, reconstructions, agrandissements, emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles, piscine, emplacements de stationnement non compris dans la surface de construction, panneaux photovoltaïques au sol, éoliennes d'une hauteur > à 12m.
- aux procès verbaux suite à infraction.

Pour la commune, le Conseil Municipal a voté un taux de 3 %, applicable sur l'ensemble du territoire communal.

Aide aux vacances



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé de renouveler l'aide aux vacances pour les familles. Il est attribué une aide aux vacances permettant une prise en charge d'une

partie des frais occasionnés par le séjour des enfants en centre aéré, en colonie de vacances ou en camp d'adolescents.

L'aide, non cumulable avec un autre dispositif d'entraide (sauf aide CAF) est déterminée selon le quotient familial :

0 à 450 : 4,50 € par jour et par enfant.

451 à 550 : 3,50 € par jour et par enfant.

551 à 650 : 3,00 € par jour et par enfant.

651 à 750 : 2,00 € par jour et par enfant.

751 à 850 : 1,50 € par jour et par enfant.

Le financement se fera pour un séjour de 15 jours maximum, par enfant et par année. Le versement s'effectuera directement à l'organisme organisateur des séjours, sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle et au paiement de l'aide.



Du CM2 à la 6^{ème}

Le Centre Communal d'Action Sociale a renouvelé son action en faveur des enfants quittant le CM2 pour la 6^{ème}.

Monsieur le Maire leur a remis, lors de la fête de l'école du samedi 30 juin un coffret comprenant un dictionnaire de français accompagné d'un atlas ainsi qu'un dictionnaire de langue étrangère.

ADMR

Remerciements à tous les généreux donateurs lors de la vente de brioches de l'ADMR.

La somme récoltée est de 1144,30 €.

Budget communal 2012



Une étude financière prospective de la commune a été réalisée en fin d'année 2011. Cette dernière faisait apparaître la nécessité de trouver des produits complémentaires afin de ne pas dégrader davantage l'épargne

nette de la commune, compte tenu que les charges de fonctionnement ne cessent de progresser et des investissements réalisés. Il était nécessaire de revoir les taux d'imposition afin d'assurer l'équilibre du budget communal 2012.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité une augmentation de la fiscalité de 6.50 % pour 2012 et fixent les taux comme suit :

· Taxe d'Habitation :	8.83 %
· Taxe Foncier Bâti :	17.28 %
· Taxe Foncier Non Bâti :	51.69 %

Par ailleurs, la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour, suite à l'optimisation des tournées de collecte par le SICTOM et la baisse des coûts engendrés, a décidé de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixé à 8.50% pour 2012.

Voirie



La commune fait réaliser les emplois partiels sur l'ensemble de la voirie communale ainsi que le revêtement bicouche sur une partie du chemin du Tramoley. Dans le cadre du mandat de

maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Eiffage.

L'entreprise Guttin-Vésin doit démarrer les travaux de réfection du pont de la Bourbre entre Saint-Ondras et Le Passage. Ces travaux sont financés à parts égales entre les deux communes.

La 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village s'est terminée récemment par la pose d'un revêtement de couleur sur le parvis de la Mairie et devant le Secrétariat.

Embellissement Environnement Fleurissement



La physionomie de notre village a changé : les trottoirs goudronnés d'un côté, facilitent les déplacements le long de la rue principale, de l'autre côté la mise en herbe

nous a permis de garder une note de couleur verdoyante. Le long du stade, le grillage ouvre avec bonheur, la vue sur le terrain de jeu.

Le monument aux morts a été réorienté et aménagé, ce qui permettra de sécuriser le public lors des prochaines cérémonies.

Nous avons reçu les différents bacs à fleurs afin d'agrémenter le parvis de l'Eglise de part et d'autre de la porte d'entrée, ainsi que ceux disposés devant le

secrétariat, sur le parvis de la salle des mariages et les murets qui délimitent celui-ci.

A différents endroits, des platebandes d'arbustes, de rampants et d'arbres d'ornements ont été installées par l'entreprise Laurent de Saint André le Gaz pour finaliser l'aménagement de la rue principale.

Dix réverbères ont été ajoutés le long de la voie. Dès les prochaines illuminations, ils seront porteurs de motifs flamboyants, à l'identique de ceux que nous avons installés précédemment, lors de la 1^{ère} tranche.

L'ensemble de ces ouvrages et matériaux fait partie du marché passé à l'origine des travaux d'aménagement de la route principale.

Nous espérons que le temps ne sera pas trop capricieux afin de préserver les plantations que les élus bénévoles s'acharment à faire évoluer en espérant vous servir au mieux.

L'équipe de la commission « Environnement, Fleurissement, Embellissement » vous souhaite de belles plantations ainsi que de très bonnes vacances.



Cimetière

Un point d'eau est installé à l'entrée du cimetière. Ce dernier est réservé à l'arrosage des plantes à l'intérieur du cimetière. Il est strictement interdit d'utiliser ce point d'eau à d'autres fins.



Rappel :

Pour toute demande d'acte administratif ou d'identité auprès du secrétariat de Mairie, vous devez **impérativement présenter les documents originaux accompagnés de la copie.**

Le recensement

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser auprès du secrétariat de Mairie munis du livret de famille des parents.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La Mairie remettra à chaque jeune recensé une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et conduite accompagnée). Aucun duplicata ne sera délivré.

Le recensement est **obligatoire.**

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes gens habitant la commune qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2013 (dans la mesure où le jeune n'a pas oublié de se faire recenser dès l'âge de 16 ans). Il est toutefois conseillé de vérifier en Mairie si vous êtes bien inscrits.

Pour les nouveaux résidents et/ou pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2012.



Déchets

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes (tri sélectif) est assurée par le SICTOM de Morestel.

Pour toute information :

SICTOM de Morestel – Tél : 04.74.80.10.14.

Les collectes sont organisées comme suit :

- ordures ménagères :

Tout les lundis (sortir les sacs la veille au soir ou le matin de bonne heure).

- sacs jaunes :

le jeudi, toutes les deux semaines (sortir les sacs jaunes la veille au soir).

Retrait des sacs jaunes au secrétariat de Mairie.

A noter qu'il n'y a jamais de collecte un jour férié. Le ramassage est systématiquement reporté au lendemain.

Déchèteries

Notre commune bénéficie de trois déchèteries :

ZI du Chapelier à Saint Jean de Soudain

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00
lundi - jeudi - vendredi et samedi
de 13h45 à 18h00 le mercredi.

Le plateau à La Chapelle de la Tour

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00
lundi - mardi - vendredi et samedi
de 9h00 à 12h15 le mercredi.

Tapon à Fitolieu / Saint André le Gaz

Ouverture : de 8h00 à 12h00 : mardi et jeudi
de 13h30 à 17h30 : lundi, mercredi, vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi.

Opération tranquillité vacances 2012.

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



Cet été, vous partez en vacances et vous craignez pour votre domicile. En votre absence, la Gendarmerie Nationale vous propose de partir en toute tranquillité : il vous suffit de passer vous inscrire auprès de la brigade de Gendarmerie de

Virieu/Le Grand-Lemps. Le formulaire d'inscription comporte vos nom, adresse et la période pendant laquelle vous serez absents de votre domicile. Une fois cette inscription enregistrée, et selon vos dates d'absence, la Gendarmerie effectuera régulièrement des rondes autour de votre domicile, de jour comme de nuit. Elle s'assurera de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, elle prendra immédiatement les mesures nécessaires.

Il s'agit d'un service totalement gratuit.



Feux de végétaux

Le brûlage des végétaux est réglementé, notamment par l'arrêté préfectoral N° 2008-11470 du 15/12/2008 qui stipule :

- le brûlage est interdit pendant la période du 15 juillet au 30 septembre.

- en dehors de cette période, le brûlage des végétaux est toléré entre le lever du jour et 20 heures. Toutefois, le recours à d'autres pratiques (broyage, compostage, apport en déchetterie) doit être si possible privilégié.

Pour le respect et le bien-être de tous, nous vous invitons à suivre scrupuleusement ces règles.



Horaires de tonte

Pour le confort et le bien-être de tous, nous vous invitons à respecter scrupuleusement ces horaires :

Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Dates à retenir

SECRETARIAT DE MAIRIE

Congés annuels

Fermeture annuelle du 10 août au 1^{er} septembre inclus.
En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

FESTIVITES

Vendredi 13 juillet : Repas champêtre – bal populaire, feu d'artifice organisés par le Comité des Fêtes.

Samedi 15 septembre matin : Inauguration travaux traversée du village et parvis de la Mairie.

Samedi 15 septembre en soirée : Randonnée pédestre semi-nocturne organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 29 et dimanche 30 septembre : Journées Napoléoniennes au château organisées en partenariat avec le Comité des Fêtes.

Samedi 6 octobre : Vente de brioches par l'A.S.P. Basket.

Dimanche 4 novembre : Matinée Boudin de la FNACA à Valencogne.

Vendredi 9 novembre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

Samedi 10 novembre : soirée Choucroute de La Paroisse (lieu à préciser).

Dimanche 11 novembre : Inauguration Monuments aux Morts suivie de la cérémonie commémorative.

Dimanche 18 novembre : Repas de l'Amitié.

Samedi 24 novembre : Vente de calendriers USCP

Téléthon organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 1er décembre :

- Vente de calendriers USCP

- Loto du Sou des Ecoles.